

Communiqué de presse du 11 mars 2015

AGGLOlac – La participation a suscité un vif écho

325 prises de position ont été reçues dans le cadre de la procédure de participation publique concernant la planification AGGLOlac. L'extension urbaine vers le lac est saluée de manière générale, mais certains points ont toutefois soulevé des critiques.

La procédure de participation publique concernant la révision partielle de la réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau a suscité un écho réjouissant. En effet, du 28 octobre au 27 novembre 2015, 325 prises de position au total ont été adressées à l'Administration municipale nidowienne. 296 proviennent de particuliers, 29 de partis politiques, d'entreprises, d'associations et d'organisations diverses. En outre, quelque 250 personnes ont visité l'exposition organisée au Port de petite batellerie (Barkenhafen) et assisté à différentes séances d'information. Sandra Hess, mairesse de Nidau, se réjouit de cette forte participation de la population: «Il était important d'avoir une visibilité précise de la multiplicité des opinions, car cela va nous aider à optimiser encore davantage la réglementation fondamentale en matière de construction. En fin de compte, nous avons besoin d'un projet soutenu majoritairement et devons exploiter toutes les marges de manœuvre à disposition, afin de réaliser une planification satisfaisante et bénéficiant d'un large consensus.»

Objections en terme de mobilité, de durabilité et de structure urbanistique

À l'heure actuelle, les autorités de Nidau et la société de projet AGGLOlac ne sont pas encore en mesure de s'exprimer de manière fondée sur les objections reçues. Toutefois, à première vue, il semble que le principe de l'extension urbaine en direction du lac soit approuvé. Par la même occasion, la procédure de participation avait aussi pour but de montrer clairement quels aspects de la planification devaient faire l'objet d'une appréciation encore plus ou moins critique. Des appréciations controversées touchent en particulier les thèmes tels que la mobilité et la durabilité (approvisionnement énergétique) ainsi que la structure urbanistique (densification des constructions, réalisation d'une maison-tour, espaces libres).

Erich Fehr, maire de Bienne, se montre confiant: «Par nature, une participation publique donne surtout lieu à des critiques. Nous devons toutefois tous et toutes garder en vue l'objectif ambitieux d'une extension de qualité de la ville à l'ouest de la gare, dont toute l'agglomération profitera. Les premiers pas ont été les décisions relatives au Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise BFH et à l'antenne biennoise du Parc suisse d'innovation, et le projet AGGLOlac constitue la suite logique».

Le traitement des avis reçus demande du temps

La prochaine démarche va consister à traiter les avis reçus et à y répondre. Le résultat de ce processus prendra probablement environ six mois, et fera l'objet d'un rapport de participation. Celui-ci contiendra, en particulier, les prises de position des autorités quant aux questions et objections formulées. Parallèlement, la réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau sera retravaillée en conséquence pour le périmètre AGGLOlac. Les ayants droit au vote de Nidau pourront alors s'exprimer en votation populaire lorsque la procédure de dépôt public qui suivra aura pris fin. De plus, comme le Souverain biennois, ils pourront voter sur les ventes de terrains à l'investisseur Mobimo AG et sur le contrat relatif aux infrastructures.

La population contribue à la planification

Dans le cadre de la planification de l'extension urbaine en direction du lac, les Villes de Nidau et de Bienne ainsi que le partenaire privé Mobimo AG accordent une grande importance à la participation de la population. C'est ainsi qu'après le concours d'idées réalisé début 2014, toutes les parties intéressées ont pu s'exprimer sur les concepts urbanistiques proposés, et l'orientation générale de la planification (principes d'affectation et d'aménagement) a fait l'objet d'un large débat. Les suggestions et les critiques exprimées ont été intégrées dans la planification test qui a suivi. Le concept directeur en résultant a servi de ligne directrice pour l'élaboration de la nouvelle réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau dans le périmètre AGGLOlac, qui a fait l'objet de la procédure de participation publique qui vient de s'achever. Il s'agit désormais de fixer les objectifs de la planification et les conditions-cadre de manière juridiquement contraignante.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sandra Hess, mairesse de Nidau, tél. 079 415 52 21 (atteignable de 13h30 à 16h00)

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 032 326 11 01 (atteignable de 11h00 à 11h30 ainsi que de 15h00 à 16h00)